

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 342 Subvention (40.000 euros) à l'association Paris Music.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2018 DAC 620 en date des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu la convention en date du 5 février 2019 relative à l'attribution d'un acompte de 25.000 euros au titre de l'année 2019 approuvé par délibération des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 ;

Vu le premier avenant à convention relatif au versement du solde de subvention attribué à l'association Paris Music au titre du festival Paris Music 2019, approuvé par la délibération n° 2019 DAC 121 des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Paris Music pour l'organisation du festival kiosques en musique en 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un deuxième avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris Music, 8 rue Sainte-Marthe 75010 Paris.

Article 2 : Une subvention de 40.000 euros est attribuée à l'association Paris Music, dont le siège est situé 8, rue Sainte Marthe 75010 Paris, au titre de ses activités pour l'organisation du festival kiosques en musique en 2019. 2019-05416/ 191733.

Article 3 : Cette dépense sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2019.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO